

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE DINAN

Faire de la mer un atout

Les caractéristiques littorales du Pays de Dinan ont permis à une pluriactivité maritime de se développer et de se maintenir.

Ainsi pêche professionnelle, transformation des produits de la mer, mytiliculture, ostréiculture, chantiers navals, plaisance, tourisme balnéaire, pêche à pied constituent un panel d'activités très bien représentées sur nos côtes.

D'autres priorités se font jour : les énergies marines renouvelables, l'urbanisme littoral, la préservation du milieu et des ressources littorales et maritimes, etc. Ces thématiques constituent autant d'enjeux à prendre en considération à l'échelle du Pays de Dinan.

La mer devient une réalité incontournable pour notre territoire.

La mise en place depuis 2012 de notre politique de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) a ouvert des perspectives de réflexions et d'actions dans des domaines non abordés jusqu'alors. Cette base de travail doit permettre de passer à une phase de réalisation d'actions identifiées comme prioritaires (accès à l'eau, carénage, sécurité, aménagements portuaires, rencontres et animation, etc.).

La GIZC a permis de mettre en lumière des attentes précises de la part des acteurs du monde maritime notamment dans les domaines de la valorisation des produits et des métiers de la mer, les nouvelles filières, la pluriactivité maritime et l'innovation.

Le Pays de Dinan entend désormais œuvrer concrètement dans ces domaines.

L'enjeu est de promouvoir le développement de nouvelles activités, tout en aidant au maintien des activités primaires de production des produits de la mer. La mise en œuvre de la Politique Commune des Pêches (PCP) par le biais du nouveau Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) laisse imaginer des possibilités de financements nouvelles à même d'aider à la valorisation des multiples ressources de la zone côtière du Pays de Dinan.

Marie-Reine TILLON
Présidente du Pays de Dinan
En charge de la GIZC

Gestion intégrée de la zone côtière

24 novembre 2014

DANS CE NUMERO



Faire de la mer un atout

Point info FEAMP

3 questions à Pierre Karleskind

Rencontre en baie de la Fresnaye

Schéma des accès à l'eau

Une nouvelle version du SIG

Aire de carénage à Plouër sur Rance

Prochain Café de la Mer

COPIL Plaisance

Agenda Mer & Littoral



Le programme GIZC Rance-Côte d'Emeraude est cofinancé par l'Union Européenne.

Point info FEAMP

Le Pays de Dinan souhaite positionner les activités maritimes au cœur du développement de son territoire. Pour identifier les projets à mettre en œuvre ou à expérimenter, les acteurs maritimes, notamment les représentants de la pêche et de la conchyliculture, se sont mobilisés dans les différentes instances de concertation mises en place par le Pays en 2014. Cette mobilisation a permis d'alimenter l'axe stratégique maritime retenu pour le futur contrat entre le Pays et la Région Bretagne. Une partie des projets pourra être accompagnée par le biais de ce contrat Pays-Région, auquel pourront s'adjoindre dans un second temps des financements européens, à travers le volet territorial du Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).

Le règlement communautaire du FEAMP a été adopté le 15 mai 2014. Un montant global de 588 M€ a été attribué à la France. La plus grosse part de ce montant (62%) est consacrée au développement durable de la pêche et de l'aquaculture. Une partie des mesures du FEAMP sera déléguée aux Conseils régionaux. L'enveloppe FEAMP attribuée à la Région Bretagne s'élève à 43 804 817 €, soit une augmentation de 54% par rapport à la période précédente.

Le volet territorial du FEAMP

En 2015, la Région lancera un appel à projet sur le volet territorial du FEAMP, auquel le Pays de Dinan souhaite répondre. A l'heure actuelle toutefois, l'enveloppe qui sera attribuée au volet territorial du FEAMP n'est toujours pas connue. L'engagement du Pays dans cette démarche devrait néanmoins permettre aux professionnels de la mer et du littoral du territoire d'élaborer eux-mêmes une stratégie de développement et de maintien de leurs activités, dans le cadre d'une politique maritime territorialisée construite en concertation. En effet, pour favoriser une meilleure intégration des filières de la pêche et de l'aquaculture dans le territoire, le FEAMP offre la possibilité aux acteurs maritimes de se fédérer au sein d'un dispositif intitulé « Développement Local mené par les Acteurs Locaux » (DLAL). Ce dispositif a pour objectifs de créer de véritables synergies entre les acteurs à l'échelle du Pays et développer des projets structurants pour les filières pêche et aquaculture.

3 questions à ... Pierre Karleskind, vice-président chargé de l'Europe, de la mer et du littoral à la Région Bretagne

Quels sont les objectifs de la contractualisation entre les Pays et la Région?

En s'appuyant sur les Pays, la Région Bretagne a entrepris depuis maintenant plus de 10 ans de donner aux territoires les clés de leur développement. La Région a décidé de leur confier la gestion de 266 M€ de fonds régionaux sur la période 2014-2020. J'ai proposé, maintenant que la Région est gestionnaire des fonds européens (FEDER, FEADER, FEAMP), d'y rajouter plus de 100 M€ de ces fonds européens. Ces fonds seront mobilisables directement par les Pays pour accompagner leur développement. A l'opposé d'une vision centralisatrice, descendante et technocratique, nous souhaitons, au Conseil régional, donner aux territoires, à leurs élus et à leur société civile, les leviers pour construire les réponses dont ils ont besoin pour assurer leur développement et répondre au besoin de service public dans chaque recoin de Bretagne. En jargon un peu techno, ça s'appelle le développement local par les acteurs locaux (DLAL), ça résume bien l'ambition du Conseil régional : donner aux territoires les moyens d'assurer le présent et de construire leur avenir.



Quelles traductions pour les Pays ayant une façade littorale ?

Nous proposons aux Pays 5 axes pour bâtir leur stratégie. L'un d'entre eux est d'exploiter et de valoriser davantage la vocation maritime de la Bretagne. En positionnant les activités maritimes au cœur du projet de développement, les Pays invitent les professionnels de la mer à être parties prenantes dans le développement de leurs territoires. Des synergies entre les acteurs, les dispositifs, les moyens sont à développer pour mettre en œuvre des projets structurants pour les filières pêche et aquaculture. Le volet territorial du FEAMP sera ainsi l'un des dispositifs financiers proposés pour permettre un développement durable des pays maritimes de Bretagne.

Quel est l'état d'avancement en Bretagne ?

Les Pays se mobilisent actuellement avec les acteurs de la mer et du littoral pour définir en concertation une feuille de route et des priorités d'actions pour le territoire. La période de négociation du contenu des contrats avec la Région a démarré depuis juin 2014, sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêts. L'appel à projet du volet territorial du FEAMP a toutefois un calendrier différent et devrait avoir lieu mi-2015.

Rencontre en baie de la Fresnaye : Pascal Blanchard, ostréiculteur

Installé dans la zone conchylicole de la Saudraie située sur la rive nord-ouest de la baie de la Fresnaye, entre le Fort Lalatte et la Pointe de St Cast, Pascal Blanchard est à la tête de l'entreprise « Huîtres Brassées Mer ». Associé à Alan Flores, ils sont cinq à exploiter les 5 ha de parcs de l'entreprise pour une production annuelle d'environ 100 tonnes d'huîtres. 10% de cette production est issue de la technique des paniers australiens, qui permet un brassage par la marée des huîtres et leur donne une qualité incomparable, récompensée par 3 médailles d'or au Salon de l'Agriculture. Une technique encore peu répandue : **« Nous sommes les seuls à faire ça dans le secteur. Cela nous a demandé quatre années de mise au point, mais le résultat est là. Il est important d'innover et de se remettre en question régulièrement pour améliorer la qualité de nos produits ».**

Ostréiculteur depuis 1984, Pascal a monté son entreprise en 1990. Il a fait le choix de l'ostréiculture quand la plupart des professionnels alentours élèvent principalement des moules et n'exploitent que quelques concessions d'huîtres creuses. Moins mécanisées qu'en mytiliculture, les conditions de travail en ostréiculture sont physiques et les techniques d'élevage demeurent artisanales. Les huîtres de la baie de la Fresnaye sont un « produit de terroir », dont la qualité est reconnue dans toute la profession.

« Gérer une entreprise ostréicole requiert une excellente organisation » :

dans les parcs se côtoient des « cœurs de lots » en milieu de croissance, des commercialisables, du « 18 mois », du naissain. Il faut alimenter le marché toute l'année et être en mesure de répondre aux pics de consommation, surtout en fin d'année. Pascal travaille avec du naissain d'écloserie, gage de qualité et de sécurité d'approvisionnement.

Plusieurs de ses collègues continuent de travailler avec du naissain naturel issu de captage réalisés

dans des concessions en Charentes Maritimes ou en Vendée.

De l'arrivée du naissain à la mise en bourriche, toutes les phases d'élevage se font sur place. Au départ, les poches contiennent 3000 huîtres d'environ 6 mm. Au fur et à mesure de la « pousse », les huîtres sont réparties et à la fin du cycle d'élevage (entre 3 ans et 5 ans), les poches ne contiennent plus que 150 huîtres. Les huîtres issues d'un même lot de naissain ne se développent pas toutes au même rythme: il faut trier et remettre à l'eau celles qui ne sont pas encore commercialisables.

Depuis six ans, la profession est touchée par un phénomène de surmortalité des huîtres liée au développement d'un herpes-virus, qui affecte tous les bassins de production. Dans la baie de la Fresnaye, on a su s'adapter et faire face, tout en maintenant la qualité de production. Pour preuve : **« Il y a beaucoup de jeunes parmi les chefs d'entreprises. Nous avons deux atouts qui attirent : notre métier a une belle image auprès des clients et nous gagnons correctement notre vie dans un cadre exceptionnel. Et contrairement à d'autres sites de production, nous avons la chance ici de ne pas avoir encore trop de conflits d'usages. »**

A l'échelle du Pays de Dinan, en baie de la Fresnaye et de l'Arguenon, ce sont près de 80 emplois qui demeurent directement liés à la conchyliculture. Un chiffre qui se maintient, et qui tendrait même à augmenter ces dernières années. Pascal tient à rappeler qu'il s'agit là de **« vrais emplois, à temps plein ».**

Tout peut cependant être remis en cause du jour au lendemain. Egalement président du syndicat conchylicole de la Baie de la Fresnaye, Pascal défend une profession qui dépend directement pour son maintien de la qualité de l'eau : **« Une bonne qualité de l'eau est indispensable pour nous. Nous sommes dépendants des rejets en provenance des bassins versants, et donc des pratiques agricoles et des systèmes d'assainissement installés sur la côte ».** Grâce à la participation des conchyliculteurs à la Commission Locale de l'Eau, la situation s'améliore depuis quelques années. Mais il est indispensable de rester vigilants et que **« les élus s'engagent pour garantir la bonne qualité de l'eau. C'est indispensable pour nos entreprises bien sûr, mais aussi pour l'environnement exceptionnel de la baie de la Fresnaye. »**



Schéma départemental des accès à l'eau

Dans le dernier numéro de GIZC Info, nous indiquions qu'un inventaire des cales de mise à l'eau avait été réalisé sur le bassin Rance-Côte d'Emeraude. Près de 80 sites ont été inventoriés et les résultats sont téléchargeables sur le WEB SIG Plaisance développé par le Pays de Dinan (voir ci-dessous). Parallèlement, l'agence [Côtes d'Armor Développement](#) a été missionné par le Conseil Général afin de mener une étude sur les accès à l'eau de tout le département. Les résultats permettront d'établir un schéma départemental des accès à l'eau costarmoricains.

En plus de faire connaître l'ensemble des caractéristiques, à la fois techniques et patrimoniales des accès à l'eau, ce travail vise à cibler les sites ayant un potentiel d'aménagement pour faire face à l'évolution des pratiques de plaisance. Les territoires littoraux sont en effet confrontés à une forte demande de places dans les ports et zones de mouillage. Or les possibilités de création de nouvelles zones d'accueil ou d'extension de celles existantes sont fortement limitées. La solution des ports à sec ne permet de satisfaire qu'une partie des demandes et correspond à une pratique particulière de plaisance (mise à l'eau à la demande).

Les cales de mise à l'eau apparaissent alors comme un élément indispensable de l'équipement nautique permettant de répondre à une évolution des pratiques et de la flottille. La flottille costarmoricaine est en effet désormais composée à 73 % d'unités de moins de 6 m et 19 % de semi-rigides. La configuration des cales de mise à l'eau reste cependant souvent inadaptée : en effet, il faut pouvoir manœuvrer en toute sécurité, mettre à l'eau et sortir son embarcation sans danger et pouvoir stationner véhicules tracteur et remorques à proximité.

Le schéma départemental des accès à l'eau permettra donc de repérer des sites les plus favorables à un aménagement tenant compte des contraintes d'accès, de circulation, de stationnement, d'équipement, etc. Six accès à l'eau ont été retenus pour l'instant sur les 34 sites costarmoricains inventoriés en Rance-Côte d'Emeraude dans le cadre de la GIZC. Les communes concernées pourront alors bénéficier d'un accompagnement par CAD et/ou le Conseil général afin d'engager des études ou des aménagements sur les sites retenus.



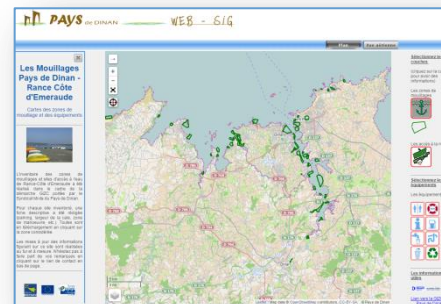
Une nouvelle version du SIG Plaisance

Depuis 2013, le Pays de Dinan développe un Système d'Information Géographique (SIG) en ligne. Cet outil offre la possibilité d'accéder à des données cartographiques sur le territoire (cadastre, IGN, zonages PLU, règlements, prescriptions, etc.). L'ensemble des données sur la plaisance récoltées dans le cadre de la GIZC sont également accessibles dans une version allégée et simplifiée. On peut y télécharger toutes les informations concernant les équipements des zones de mouillage, les classements environnementaux, les accès à l'eau, ainsi que les coordonnées des gestionnaires. Une version pour smartphone a également été développée, accessible en flashant le code ci-contre avec votre appareil. Les données sont mises à jour le plus régulièrement possible,

prioritairement sur les communes du Pays de Dinan.

N'hésitez pas à faire part de vos observations !

<http://sig.pays-de-dinan.org/plaisance>



web

Flash code pour accéder
au WEB SIG

Bientôt une aire de carénage en Rance

En 2012, nous avons démontré que plus de 60 % des plaisanciers effectuaient eux-mêmes le carénage des bateaux : dans l'enceinte d'un chantier, en haut de grève, sur terre-plein ou à domicile. Plus de 8 sur 10 se déclaraient alors favorables à l'installation d'aires de carénage publiques sur le territoire. Le Pays de Dinan ne compte à ce jour qu'une seule aire de carénage publique, à Saint-Cast-Le-Guildo, ce qui reste bien entendu insuffisant pour répondre à tous les besoins.

A Plouër-sur-Rance, la municipalité porte depuis plusieurs années déjà un projet d'aire de carénage au port municipal. Depuis plus de dix ans et grâce à des travaux effectués sur fonds publics, les deux chantiers navals installés à proximité du port de Plouër exploitent une aire de carénage équipée d'un réseau de collecte et de traitement. Cet équipement, amodié par la commune aux deux chantiers, ne permet pas d'absorber l'ensemble de la flottille ploueraise, constituée de plus de 400 bateaux.

L'estuaire de la Rance étant reconnu par de nombreux classements qui témoignent de son environnement exceptionnel, l'aboutissement du projet de Plouër offrirait une alternative aux pratiques de carénage dites « sauvages » tout en réduisant la part de transferts de polluants vers les eaux du port et du bassin maritime. Le projet souhaité par la commune est une aire de carénage submersible, sur grève en pied du mur de la cale des Moulins. Cette configuration permettrait des opérations de carénage en pied de cale sans aucune manutention de grutage, réduisant de fait le coût d'utilisation pour les usagers.

Porté par la seule commune, cet équipement bénéficiera pourtant aussi à des plaisanciers non plouérais, dont les embarcations mouillent à proximité (ex. Mordreuc à Pleudihen-sur-Rance ; le Port de Lyvet à la Vicomté-sur-Rance, Le Roué à Langrolay, etc.). L'équipement sera géré par le personnel en charge du port communal. La municipalité souhaite que ce projet aboutisse au plus vite, en raison des échéances réglementaires, notamment celles imposées par la révision du SAGE Rance-Frémur approuvé à l'automne 2013. Il est nécessaire de donner la possibilité aux plaisanciers de caréner sans se mettre en infraction vis-à-vis de la réglementation et en respectant l'environnement.

Afin de pouvoir bénéficier d'un soutien financier, ce projet a donc été inscrit au futur Contrat de Pays 2014-2020 qui sera négocié avec la Région. Celui-ci intègre parfaitement l'ambition du Pays de renforcer son caractère maritime tout en développant des actions concrètes en faveur de la mer et du littoral. Les réflexions menées avec la commune de Plouër-sur-Rance démontrent que ce projet est « mûr » et répond à un besoin clairement identifié dans le cadre de la GIZC.



3 questions à ... Didier Giffrein, adjoint au maire de Plouër-sur-Rance, en charge du dossier

Où en est le projet actuellement ?

Après constitution des dossiers de demande de subvention, nous sommes dans l'attente des aides financières qui pourraient nous être accordées (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil Général et Région), sachant que le montant estimatif du projet s'élève à 282 000€. Vu l'importance de l'investissement, il me semble indispensable que la commune de Plouër puisse bénéficier de toutes les aides possibles.

Quel est le calendrier de l'opération ?

Le calendrier dépendra des retours des organismes financeurs. Dès que nous aurons confirmation des montants accordés, nous réaliserons les dossiers de consultation des entreprises, pour un lancement des travaux espéré au printemps 2015.

Quelles seront les caractéristiques techniques et le mode de fonctionnement de l'aire de carénage ?

Il s'agit d'une dalle béton de 36x7m en pied de la cale existante, équipée d'un caniveau de récupération des effluents et d'une unité de traitement enterrée. La capacité envisagée est de 3 à 4 bateaux, selon la taille. L'utilisation se fera sur réservation auprès de la capitainerie du port de plaisance. Notre objectif est de générer des bonnes pratiques, respectueuses de l'environnement et de la réglementation, répondant aux habitudes d'une partie des plaisanciers de la Rance. Nous instaurerons une tarification incitative qui dépendra du plan de financement de l'opération.

Prochain Café de la mer

Le prochain Café de la Mer aura lieu au **Lyvet Gourmand**, situé sur le port de Lyvet à La Vicomté sur Rance.

Consacré à la thématique « Surveillance et Sauvetage en mer », nous aurons le plaisir de débattre avec Alain Deshayes (SNSM Saint-Cast-Le-Guildo), Jean-Marc Hercelin (SNSM St Suliac) et Fernand Jégu de la SNSM de Dinard.

Benoit Faist, chef de la DML à St Malo participera également afin d'évoquer l'organisation et l'articulation des opérations de secours entre les différents intervenants.

Une bonne occasion pour s'instruire et rappeler quelques règles de bases !

Date : **26 novembre 2014, de 18 à 20H**

Ouvert à tous, dans la limite des places disponibles.



COFIL Plaisance Rance-Côte d'Emeraude

Les travaux menés par le Comité de Pilotage conduit par la FAUR pour l'élaboration du Schéma de la Plaisance en Rance-Côte d'Emeraude se poursuivent à un bon rythme.

Les propositions issues des réunions de la Commission Plaisance sont discutées entre les membres du COFIL et transformées en fiches actions divisées en plusieurs parties : constat, enjeux, finalités, mesures, calendrier, résultats attendus, indicateurs.

Le calendrier prévisionnel prévoit une première version du Schéma pour le premier semestre 2015. Ce premier travail collaboratif sur la plaisance, mené à l'échelle de tout le bassin de navigation est donc en bonne voie.

L'ensemble des acteurs ayant participé aux réunions de la Commission plaisance en 2013-2014 seront tenus informés des suites.

Agenda Mer et Littoral

26 Novembre 2014, 18h : Café de la Mer « Sauvetage en Mer : organisation, prévention et missions » à la Vicomté-sur-Rance

2-3 décembre 2014 : 10^{ème} Assise de l'économie de la mer et littoral à Saint-Nazaire

4 décembre 2014 : Journée d'étude « Les herbiers de zostères, un enjeu de conservation » à Séné

6 au 14 décembre 2014 : Salon Nautique de Paris (Porte de Versailles)

CONTACT : Syndicat Mixte du Pays de Dinan / 7 rue Victor Schoelcher / 22100 DINAN

gizc@pays-de-dinan.org / www.pays-de-dinan.fr